



Succession et assurance vie

Par **cakofonie**, le **01/12/2008** à **17:00**

Bonjour, je viens de perdre son père. Ma mère et lui étaient divorcés mais mon père vivait avec une autre femme, en concubinage. Cette femme avait déjà 2 enfants mais elle n'a pas eu d'enfants avec mon père. A sa mort, nous avons découvert que notre père était couvert de dettes. Cependant, à notre grand étonnement, nous avons découvert qu'il avait contracté une assurance vie en 2004.

Néanmoins, cette assurance a été faite à la faveur de sa concubine et s'il arrivait quelque chose à cette femme, les bénéfices de cette assurance vie reviendraient aux enfants de celle-ci.

Avait-il le droit de faire cela et existe-t'il un moyen de récupérer auprès de cette femme au moins de quoi payer les obsèques et rembourser les dettes de mon père ?

Sommes nous obligés ma soeur, on frère et moi de rembourser ses dettes ?

Merci de votre réponse